

# Directive 7 – Accès

## Exemple de mise en œuvre du

### GRAVIER GAZON et similaire

Version 1.1 - JD

#### PREAMBULE

Vu le règlement d'application de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers (F 4 05.01 - RPSSP), les articles 7.4 et suivants de la directive 7, exigeant entre autres :

" *Résistance : les chaussées et aires d'accès doivent être construites en matériau dur pouvant supporter une charge de 25 tonnes* " (Art. 7.4, alinéa a)

" *Résistance : la résistance du sol de la zone de travail doit être de 8 kg/cm<sup>2</sup> (pose des vérins)* ". (Art. 7.5 alinéa a)

" *Si la voie d'accès est réalisée en pavés perforés ou similaire, ses bordures seront clairement délimitées.*" (Art. 7.4, alinéa e)

Cette fiche technique a pour but de servir d'exemple à ce qui pourrait techniquement être mis en œuvre par le requérant et accepté par la police du feu.

Il est néanmoins rappelé que les plans et détails d'exécution des aménagements extérieurs devront être soumis à la police du feu pour approbation avant commande des travaux et que ce type de revêtement est mis en œuvre par le requérant sous son entière responsabilité.

#### 1 INFRASTRUCTURE

L'infrastructure se compose de plusieurs couches superposées permettant de répondre aux prescriptions, soit une classe de trafic T1 selon la norme VSS.

##### 1.1 Fond de forme

Le fond de forme doit garantir une portance de  $ME \geq 15 \text{ MN/m}^2$ . Cette valeur doit être garantie par des essais de plaques, conformes aux normes VSS et SIA, qui devront être transmis à la direction des travaux. En fonction des terrains rencontrés ou de la configuration du site, une pente transversale de 3% min. devra être créée pour assurer un bon écoulement des eaux et un drain de min.  $\varnothing$  150mm sera mis en place.

##### 1.2 Couche de fondation

La couche de fondation assure la portance et la solidité des couches supérieures. Elle garantit le passage des camions pompiers sur la durée et en tout temps. Elle se compose d'une grave GNT 0/45 d'une épaisseur de min. 40cm. Cette épaisseur doit être adaptée en fonction du terrain rencontré. La portance de cette couche doit être de  $ME \geq 80 \text{ MN/m}^2$ . Cette valeur doit être garantie par des essais de plaques, conformes aux normes VSS et SIA, qui devront être transmis à la direction des travaux.

##### 1.3 Couche de base

La couche de base garantit le bon développement de la végétation. Une épaisseur de 10cm est nécessaire pour l'enracinement (réserve d'eau). Sa composition est de 80% de gravier concassé 15/30 et 20% de terre végétale. Le mélange homogène doit être versé par un dumper, en reculant, puis être compacté au rouleau à pneus.

##### 1.4 La couche de finition

La couche de finition sert de lit de semence à la végétation qui sera mise en place et offre une finition soignée et esthétique du revêtement. Elle se compose de 80% à 85% de gravier concassé 0/16 lavé et de 15 à 20% de terre végétale. Son épaisseur est de 3cm. Le mélange homogène doit être versé par un dumper, en reculant, puis être compacté au rouleau à pneus. Avant de semer, il sera nécessaire de passer le râteau pour égaliser et décompacter légèrement la surface afin de fixer correctement le semis. La couche de finition et la couche de base peuvent accepter une légère déformation suite au passage du

camion d'intervention des pompiers et ne devant pas freiner l'évolution du camion.

### **1.5 Visibilité**

Les voies d'accès et places de travail en gravier-gazon et similaire doivent être visibles en tout temps en garantissant le passage des véhicules d'intervention de façon pérenne. Un système de marquage (bornes, plantations arbustives, modelé de terrain, mobilier urbain, etc...) doit assurer la visibilité. Ce système de marquage est obligatoire et doit être étudié par le bureau responsable des aménagements paysagers. Il devra être présenté et validé par la police du feu avant sa réalisation.

## **2 MISE EN ŒUVRE**

La couche de base et la couche de finition doivent faire l'objet d'une mise en œuvre soignée de la part de l'entreprise. La qualité d'exécution est la garantie de la portance.

### **2.1 Qualité des matériaux**

La terre végétale doit être criblée afin d'obtenir une texture fine semblable à la texture d'un lit de semence. Le pourcentage d'argile doit être  $\leq$  à 20%.

### **2.2 Brassage des matériaux**

Les étapes suivantes doivent être respectées pour la couche de base et de finition.

Le brassage du gravier concassé et de la terre végétale doit être réalisé sur le chantier à maximum 250m de l'infrastructure à mettre en place afin d'éviter la ségrégation des matériaux lors du transport. Le mélange doit être réalisé en sept brassages successifs minimum. Le tas doit être déplacé à chaque brassage.

Le mélange peut également être réalisé au godet malaxeur jusqu' à l'obtention d'un mélange homogène.

### **2.3 Végétation herbacée**

Elle a un rôle important dans la tenue et la portance de la couche de finition. L'action et le développement des racines permettent d'agglomérer les particules du sol et de stabiliser le terrain. La strate herbacée devra donc être adaptée aux conditions de sol et assurer une couverture végétale optimale. La strate herbacée pourra prendre des aspects différents en fonction de son environnement (exposition, humidité).

Les mélanges préconisés pour le semis sont les suivantes :

- OH Gravier
- UFA gravier
- UFA rustique avec fleurs sauvages

## **3 RECEPTION DE L'OUVRAGE APRES TRAVAUX ET PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**

### **3.1 Protection de l'infrastructure**

L'infrastructure devant être fermée au public pendant une durée de 4 mois afin de favoriser le développement de la végétation. Pendant cette période, les barrières provisoires mises en place doivent permettre une intervention rapide.

### **3.2 Intervention**

L'infrastructure doit garantir le passage des véhicules d'intervention dès la réception de l'ouvrage. Un test échelle 1 :1 en conditions réelles devra être réalisé pour valider la réception de l'ouvrage. Si la végétation ne s'est pas encore suffisamment développée, l'orniérage de la surface sera plus important. De manière générale, et quelles que soient les conditions du terrain, l'orniérage est toléré à condition que l'intervention se déroule correctement.

## **4 ENTRETIEN**

### **4.1 Contrat d'entretien**

Les accès et places de travail des pompiers décrits dans la présente fiche technique, doivent faire l'objet d'un contrat d'entretien approuvé et visé par le propriétaire au plus tard au moment de la réception SIA de l'ouvrage.

### **4.2 Arrosage des surfaces en gravier-gazon**

L'arrosage doit permettre de pallier au manque d'eau durant les mois où la pluviométrie est trop faible pour assurer la pérennité de la strate herbacée. Un système d'arrosage automatique pourra être mis en place en respectant les conditions suivantes :

- a. Posséder une station météorologique permettant de déclencher les arrosages.
- b. Disposer d'une gestion avec deux secteurs d'arrosage. Le premier secteur pour les espaces situés au nord et le second pour les espaces situés au sud.

Dans le cas où il n'y aurait pas d'arrosage automatique, un arrosage manuel doit être prévu avec un minimum de 8 interventions par an.

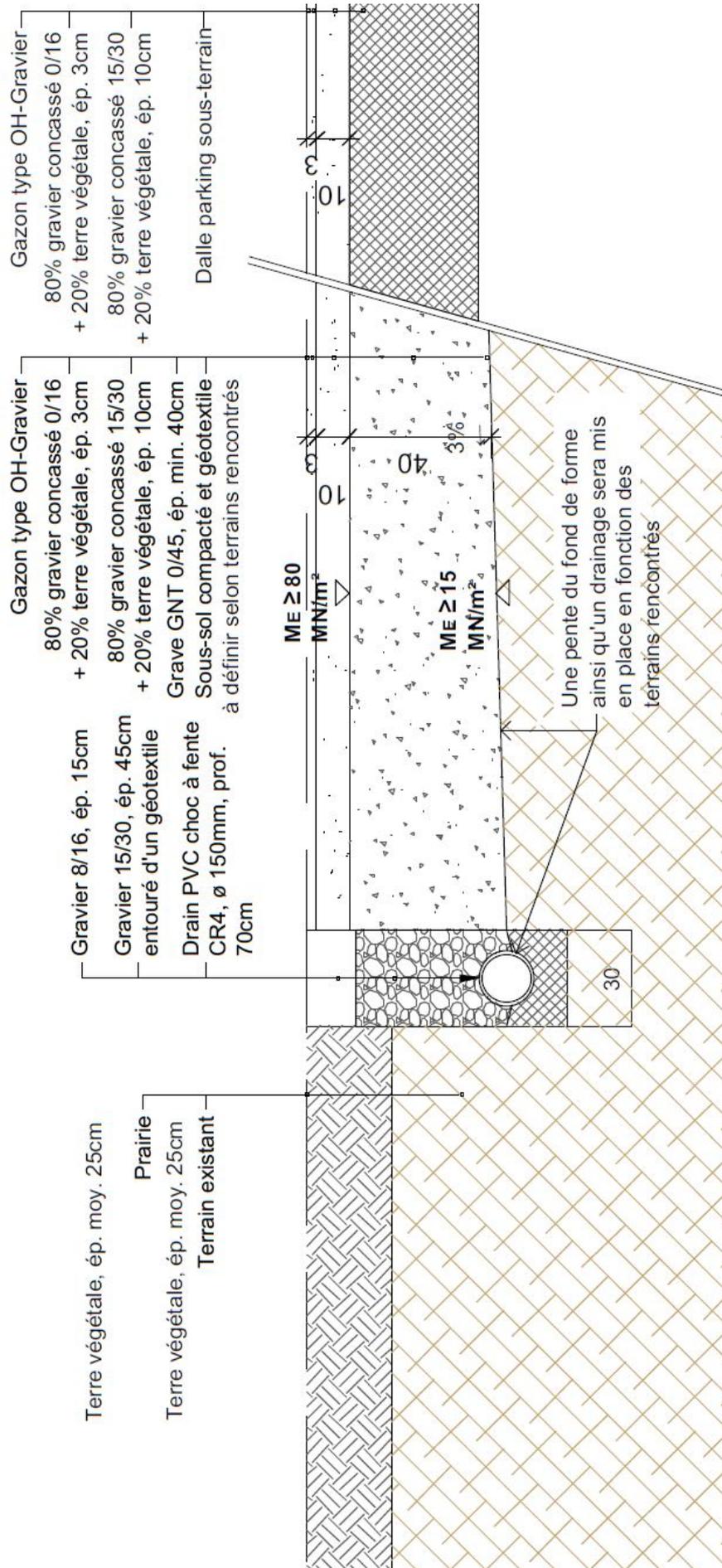
### **4.3 Entretien courant**

- a. 1 fois par mois : Tondre les surfaces des accès pompiers régulièrement afin que ceux-ci soient clairement visibles.
- b. 1 fois par an : Regarnir des surfaces avec épandage d'une fine couche de terreau et sur-semis pour combler les éventuelles zones où la végétation a disparu.
- c. 1 fois par an : Comblent les ornières éventuels avec un mélange type couche de finition (0/16).

### **4.4 Entretien après intervention du service d'incendie et de secours (SIS)**

- a. Décaper de la couche de base et de la couche de finition.
- b. Vérifier de la couche portante si celle-ci s'est déformée, éventuellement recharger et compacter.
- c. Remettre en place la couche de base et de finition selon descriptif des chapitres 1 et 2.

5 COUPE TYPE





Ce document a été réalisé en partenariat :



paysage n'co

\N\T\E\R\V\A\L\

In Situ architectes paysagistes

